



autorisé pour le désherbage des luzernes fourragères, jeunes ou installées



NIRVANA® S : CHAMP D'ACTIVITE à 2 L/ha en post-levée

TEMOIN infestation					NIRVANA S 2 L/ha				
Ma uvaïse herbe	Nbre essais	(pl./m²)	Eff. (%)	(min-max)	Mauvaise herbe	Nbre essais	(pl./m²)	Eff. (%)	(min-max)
DICOTYLEDONES									
Amarante sp.	2	10	99	(99-99)	Renouée à f. de patience	1	8	95	(95-95)
Barbarée précoce	2	17	100	(99-100)	Renouée des oiseaux	8	14	99	(95-100)
Capselle bourse-à-pasteur	7	38	98	(92-100)	Renouée liseron	4	15	99	(97-100)
Chénopode blanc	8	13	99	(89-100)	Renouée persicaire	1	10	97	(97-97)
Colza (Repousses)	1	5	100	(100-100)	Rumex petite oseille	1	18	91	(91-91)
Fumeterre officinal	2	19	96	(95-98)	Sanve	2	14	99	(97-100)
Gaillet gratteron	2	5	100	(100-100)	Sisymbre sp.	1	28	98	(98-98)
Géranium à feuilles rondes	3	89	94	(93-97)	Stellaire	7	19	99	(93-100)
Laiteron des champs	3	8	73	(47-90)	Tabouret des champs	2	13	100	(100-100)
Laiteron sp.	1	8	94	(94-94)	Véronique à f. de lierre	2	9	99	(98-100)
Lamier amplexicaule	3	25	98	(94-100)					
Matricaire sp.	7	17	68	(27-85)	GRAMINEES				
Morelle noire	2	15	100	(100-100)	Panic pied-de-coq	3	33	95	(91-100)
Myosotis	2	8	97	(93-100)	Pâturin annuel	1	38	100	(100-100)
Pensée des champs	5	34	87	(79-95)	Vulpin des champs	1	18	99	(99-99)
Ravenelle	3	54	100	(100-100)					

Efficacité (en %) 30 jours après traitement

NIRVANA® S : COMMENT S'UTILISE-T-IL ?

=> Sur jeune luzerne à l'installation :

NIRVANA® S s'utilise à la dose de 2 L/ha à partir de 2 feuilles trifoliées de la culture.

Traiter sur des mauvaises herbes jeunes (levée à 2-4 feuilles) et en état de pousse active.

Traiter en conditions poussantes : application recommandée sur sol « frais », par temps doux avec une hygrométrie élevée (>70%) ; éviter les applications par temps froid et sec.

=> Sur luzerne installée :

NIRVANA® S s'utilise à la dose de 2 à 4 L/ha pendant le repos végétatif.

- 2 L/ha en entrée d'hiver

- 2 à 4 L/ha en sortie d'hiver.

Autant que possible, traiter sur sol « frais » et par temps « relativement doux » avec une hygrométrie élevée (>70%) ; éviter les applications par temps froid et sec.

A la dose de 2 L/ha, **NIRVANA® S** pourra être utilisé 1 fois par an.

A la dose de 4 L/ha, **NIRVANA® S** devra être utilisé 1 année sur 2.

Si application en entrée + sortie hiver de ne pas dépasser la dose totale de 4 l/ha.

Ne pas appliquer Nirvana® S plus d'un an sur deux pour les doses d'application annuelles supérieures à 2,2 L/ha.

L'efficacité peut être variable sur certaines adventices selon le stade des mauvaises herbes au moment du traitement, les périodes et les conditions d'application ainsi que les doses utilisées.

NIRVANA® S n'est pas sélectif en application de prélevée des légumineuses fourragères.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



autorisé pour le
désherbage des
luzernes fourragères,
jeunes ou installées



PROBLEMATIQUES CRUCIFERES ET MATRICAIRES :

NIRVANA®S 1,5 L/ha + Basagran® SG 0,8 kg/ha

ou

NIRVANA®S 2 L/ha + Basagran® SG 0,5 kg/ha

- selon la pression adventices
- à l'installation et sur adventices jeunes
- effet phytoprotecteur du Basagran® SG

Si problématique graminées : NIRVANA®S en programme SUIVI d'un anti-graminées

FICHE D'IDENTITE : NIRVANA® S & BASAGRAN® SG

NIRVANA S® : Marques déposées BASF - **Autorisation de vente** n°2090016 - **Composition** : Pendiméthaline 250 g/L - imazamox 16,7 g/L - **Classement** : Attention - H315 : Provoque une irritation cutanée - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **Formulation** : EC **Usages autorisés** : - Luzerne : jeunes cultures : 2 l/ha, Luzerne sur cultures installées : 2 à 4 l/ha (entrée hiver : 2 L/ha ou sortie hiver : 2 à 4 L/ha - (Si traitement entrée et sortie hiver ne pas dépasser la dose totale de 4 l/ha) - **DAR luzerne** Post-levée : 30 jours - **Distance aux points d'eau** - Respecter une zone non traitée de 20 mètres - **Délai de rentrée** : 48 heures - Afin de protéger les organismes du sol, ne pas appliquer Nirvana S plus d'un an sur deux pour des doses d'application annuelles supérieures à 2,2 l/ha. Délai entre une application de pendiméthaline et le semis ou la plantation de la culture suivante destinée à l'alimentation humaine sur laquelle la pendiméthaline n'est pas autorisée : Légumes racine et tubercules : 190 jours - Betterave à sucre : 300 jours - Légumes bulbes et légumes feuilles : 200 jours - Céréales : 200 jours - Crucifères : 250 jours - Autres cultures : 200 jours. Porter des gants et un vêtement de protection lors de l'ensemble des étapes de chargement/mélange et de traitement. Pour les autres usages et doses autorisés sur NIRVANA S, merci de consulter le site de BASF Agro - www.basf-agro.fr - **BASAGRAN® SG** : Marques déposées BASF **Composition** : 87% bentazone -SG - **Autorisation de vente** n° 9500628 - **Classement** Danger - H302 Nocif en cas d'ingestion - H318 Provoque des lésions oculaires graves - H317 Peut provoquer une allergie cutanée - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. - **Usages autorisés** : Luzerne : 0,8 kg/ha - **DAR luzerne** : 60 jours - **Distance aux points d'eau** - Respecter une zone non traitée de 5 mètres - **Délai de rentrée** : 48 heures **Conditions d'emploi** : Porter des gants, un vêtement de protection et un appareil de protection des yeux et du visage pendant toutes les phases de mélange, chargement et d'application. **Recommandations BASF** : Afin de protéger les ressources en eau : 1) Pour tous les usages : ne pas dépasser 1000 g/ha/an de bentazone. 2) Sur cultures de luzerne, de pois, de lin d'hiver, sur cultures porte-graine mineures, BASAGRAN SG s'utilise : à l'automne jusqu'au : - 25/09 sur jeunes cultures (avant 9 feuilles étalées pour la luzerne et les cultures porte-graine mineures : trèfle violet, de Perse, blanc, incarnat, sainfoin). - 15/10 sur cultures installées (à partir des pousses secondaires pour la luzerne et les cultures porte-graine mineures trèfle violet, de Perse, blanc, incarnat, sainfoin). au printemps : - à partir du 15/03. 3) Sur les zones de captage (pour toutes les cultures sur lesquelles le produit est autorisé) : - interdiction sur les sols dont le taux de matière organique est < 1,7%. - interdiction sur les sols sensibles aux transferts (sols superficiels ou sols avec nappes peu profondes). Octobre 2012 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du n° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Dangereux - Respecter les précautions d'emploi, lire attentivement l'étiquette avant toute application. REF 692POIHBE1012OUEST

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION		
	1	Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
	2	Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
	3	Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
	4	Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
	5	Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
	6	Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.
PENDANT L'APPLICATION		
	7	Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.
APRÈS L'APPLICATION		
	8	Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
	9	Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
	10	Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires. BASF Agro recommande le procédé Osomolift®

Contacts utiles

Informations techniques, Etiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.basf-agro.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'assistance - N° 800 867 867
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 18 ou www.adivalor.fr